

# L'or bleu de Provence sous surveillance

Après une année 2022 exceptionnellement chaude et sèche, la question de l'eau est devenue encore plus prégnante et suscite de nombreuses inquiétudes. Tout est mis en œuvre pour parer à un nouvel été compliqué et préserver tous les usages.

Varenne de l'eau, Plan national Eau, refonte des plans sécheresse, assises et états généraux, plan d'adaptation au changement climatique de l'Agence de l'Eau, etc. Les annonces et les concertations se multiplient mais la question de leur efficacité réelle reste posée.

## Un long travail en perspective

Depuis le début des années 2000, la gestion de l'eau revient régulièrement au cœur de l'actualité. Le changement climatique et la récurrence des sécheresses justifient ce légitime regain d'attention, les évolutions réglementaires également. L'année chaude et sèche de 2022, la sécheresse actuelle et les événements récents autour des projets de méga bassines ne font que tendre les relations entre les usagers (villes, usages économiques dont l'agriculture...), les administrations (DDT, DREAL, OFB) et les associations de protection de la nature.

### Sensibiliser et économiser

Ce mouvement de crispation ne permettra pas de trouver des solutions locales et apaisées si chacun ne fait pas d'effort vers les autres. Et pourtant de nombreux lieux de discussion existent, qu'ils soient locaux (SAGE, Contrats de rivière...), régionaux (AGORA en Région Sud Paca)

ou au niveau des districts hydrographiques (Comité de bassin Rhône Méditerranée Corse pour les départements alpins).

En 2022 c'est le Varenne de l'Eau et du changement climatique qui devait faire émerger des solutions après la tenue des Assises de l'Eau très centrées sur le petit cycle de l'eau (eau potable et assainissement).

Le numéro du 29 avril 2022 de *L'Espace Alpin* revenait sur les principales conclusions de ce Varenne de l'Eau qui avait suscité des espoirs pour simplifier et accélérer la mise en œuvre de tous les types de solutions : l'assurance, les pratiques culturelles, les évolutions de variétés et de cultures, les outils de pilotage et de prévision... et enfin la mobilisation durable des ressources.

Hormis un cadre assurantiel garanti (pour ceux qui ont les moyens de s'assurer, c'est-à-dire aucun agriculteur pour le seul risque sécheresse) et des plans d'aide pour des équipements « intelligents », les agricul-

teurs ont le sentiment d'être toujours pointés du doigt.

Il semble toujours très compliqué de mettre en œuvre des solutions durables. Le financement de l'hydraulique agricole reste encore conditionné à des économies préalables en eau (dans un cadre financier et réglementaire très complexe).

Les nouveaux besoins en eau générés par le changement climatique sur de nouveaux territoires pour de nouvelles productions ne sont pas « pris en compte », à l'exception notable des grands projets d'aménagement portés par la SCP. Et pourtant depuis dix ans des centaines de millions de m<sup>3</sup> ont été économisés par l'agriculture irriguée mais la totalité de ces volumes retourne aux milieux naturels sans qu'aucune discussion ne puisse être engagée sur un partage d'une petite partie de ces économies pour des besoins émergents.

Les autres mesures porteuses sur le papier d'espoir comme le recense-

ment des structures et capacités actuelles de stockage afin de les remobiliser ou l'identification collective et argumentée de volumes « hivernaux » disponibles pour être stockés sans préjudice sur les milieux sont toujours en cours mais on peut craindre qu'elles ne contraignent plus qu'autre chose.

### Se concerter

Le 30 mars, le président de la République était en déplacement à Serre-Ponçon pour annoncer le Plan Eau (voir *L'Espace Alpin* n°432) (voir encadré).

Le 7 avril, l'Agence de l'Eau présentait, par ailleurs, l'état des réflexions sur l'actualisation du Plan d'adaptation au changement climatique. Ce nouveau plan comprend cinq enjeux dont celui de la raréfaction de la ressource en eau dont deux devraient impacter directement l'agriculture irriguée :

Tout d'abord, l'adoption d'un volet « Eau et Climat » dans les documents des SAGE. Les départements alpins sont concernés par les SAGE du Calavon, du Drac, du Verdon et à terme de la Durance. Rappelons que certains documents des SAGE (règlements) créent du droit local en étant opposables aux décisions de l'État (autorisations délivrées pour des OUGC, IOTA, ICPE, PLU...). Une vigilance accrue des agriculteurs sera donc nécessaire lors de la révision de ces SAGE (2024-2030).

L'adoption d'ici 2025 d'un plan régional d'adaptation au changement climatique pour avoir une vision plus résiliente à plus de 30 ans. Un plan de plus donc, mais ce sera, là, l'occasion de faire reconnaître les nouveaux besoins d'irrigation et de discuter de la destination finale des volumes agricoles économisés ou substitués depuis dix ans. La gestion de la ressource en eau relève du temps long voire très long. Les sécheresses des années 2003-2007 avaient également entraîné de nombreux rapports,

### Une mission interministérielle vient de rendre son rapport sur la gestion de la sécheresse 2022

Parmi les 18 recommandations, peuvent être retenues :

- ▶ mettre à jour les arrêtés cadres sécheresse départementaux fin 2023 et inter-départementaux fin 2024. Un travail est en cours sur nos deux départements ;
- ▶ réexaminer les conventions de gestion des grandes retenues. La question du lac de Serre-Ponçon se pose ;
- ▶ réduire les délais d'application des restrictions à quatre jours dès le déclenchement des seuils.

missions ou réflexions (AGORA en Paca, naissance des premiers plans sécheresse, etc.) qui avaient fortement influencé la rédaction de textes majeurs (SDAGE) et aidé aux négociations avec les financeurs de l'hydraulique agricole (Europe, Agence de l'Eau, Région).

Les mouvements « médiatiques » et politiques récents ont le mérite de prendre en compte tous les besoins : ceux des milieux naturels, des collectivités et des usages économiques. La réglementation est toujours prégnante, voire pesante mais les besoins en eau de l'agriculture sont redevenus « audibles ».

Le travail de concertation mené dans les années 2010 sur les bassins versants dits « déficitaires » semble lointain et les données objectives sur l'état de la ressource en eau restent très limitées. Il va bien falloir se remettre autour des tables pour décider ensemble et localement d'objectifs de gestion justes et réalistes en essayant d'oublier pendant quelques temps les événements spectaculaires de ces dernières semaines. ■

Fabienne Guyot et Julie Lebeau, chambre d'agriculture des Alpes-de-Haute-Provence

### 53 mesures pour l'agriculture irriguée

▶ Il faut rester prudent sur le volet « réutilisation des eaux usées » (mesures 15 à 19) car de nombreux obstacles vont rendre difficile cette utilisation : acceptations sociale et agricole, contraintes réglementaires, éloignement ressource/besoins, coûts élevés et nécessité de soutien d'étiage à l'aval des STEP dans notre région. Néanmoins, localement, en particulier, près de grosses agglomérations, ce peut être une solution pour certaines cultures ;

▶ 30 €/an pour les installations et matériels permettant des économies d'eau (mesure 4) : effet levier limité si le cadre reste le même qu'actuellement ;

▶ un plan d'adaptation au changement climatique dans chaque bassin hydrographique (adopté en 2014 sur le bassin Rhône Méditerranée, en cours d'actualisation) ;

▶ une révision des « volumes prélevables », y compris en hiver, sur tous les bassins versants en tension, révision qui prendra en compte l'évolution climatique, dans le cadre des PTGE. Cette révision risque de prendre quelques années au vu de l'émergence des anciens PGRE et du nécessaire partage du diagnostic final entre les usagers... Cette révision aura pour conséquence de mettre fin à certaines autorisations de prélèvement dès lors que les nouveaux « volumes prélevables » auront été dépassés (mesures 11 et 12) : démarche déjà lancée dans le cadre du Varenne (décret existant mais méthodologie en cours de définition) ;

▶ 30 millions par an pour moderniser les ouvrages hydrauliques et développer de nouveaux projets (mesure 21). Cela concerne des canaux et des retenues à curer dans un meilleur respect des milieux. À titre de comparaison, les besoins d'investissements sur les ouvrages d'hydraulique agricole en Paca ont été estimés à 800 millions d'euros ! ;

▶ une amélioration de la gestion et du suivi des épisodes de sécheresse (mesures 50 à 52).



# Un mois de mai déterminant

Si la fin de l'année a été correcte en termes de pluie, les trois premiers mois de l'année ont été assez secs. À la station de St-Auban, les résultats fin mars sont légèrement en dessous de la normale (voir graphique ci-contre). Au niveau du département, les sols présentaient en moyenne un niveau d'humidité constaté normalement à la mi-mai.

Ainsi les irrigations ont commencé assez tôt comme l'année passée notamment pour assurer une bonne levée des semis. Pour ceux qui ont besoin de pomper l'eau, l'irrigation a souvent démarré au 1<sup>er</sup> avril (prix de l'électricité plus raisonnable à partir de cette date).

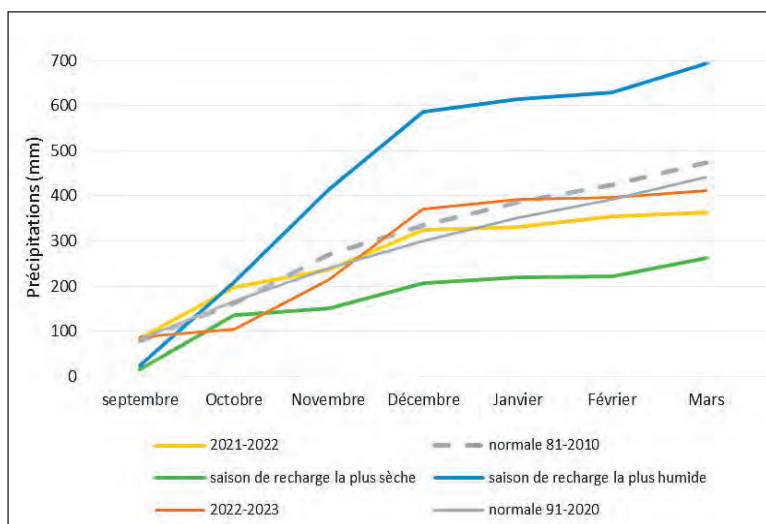
Le nord et l'est du département sont dans une situation plus favorable à la faveur de pluies et neiges plus importantes.

Côté Durance, le manteau neigeux qui influence le remplissage de Serre-Ponçon reste supérieur à l'année dernière, bien qu'en-deçà des normales. Les prévisions de remplissage du barrage sont bonnes malgré la forte sollicitation pour turbinage en début d'année pour éviter les risques de rupture de distribution d'électricité (voir figure ci-dessous et encadré).

## Une situation dégradée sur les affluents

Compte tenu de ces éléments, le département des Alpes-de-Haute-Provence a été placé en vigilance dès le 23 mars. La situation de certains affluents est également préoccupante aussi tôt dans la saison : le Var (malgré une amélioration de la situation ces dernières semaines) et le Colostre ont été classés en alerte à la même date. Le Colostre n'a pu bénéficier de pluies pour rattraper son niveau de la fin de saison dernière.

En parallèle, à la lumière de la gestion de la sécheresse l'année dernière et d'une législation qui évolue, l'arrêté cadre départemental va être modifié. Après l'organisation de groupes de travail pilotés par la DDT, le nouveau projet devrait être soumis à la consultation du public très prochainement, pour pouvoir



Pluviométrie cumulée - période de recharge à Saint-Auban.

entrer en vigueur le plus tôt possible. Le principal changement concerne les indicateurs et critères de déclenchement des restrictions. L'objectif est d'étoffer le faisceau d'indicateurs pour avoir une vision globale de la ressource en eau. Ainsi, le suivi de certaines nappes sera intégré. Certains indicateurs pour lesquels on manque de référence restent pour l'instant très subjectifs (perception visuelle de l'écoulement...) et il sera important de s'assurer qu'ils ne peuvent pas à eux seuls entraîner des restrictions.

La question du risque de rupture d'alimentation en eau potable devient également un élément de déclenchement de restriction. Ce point a beaucoup fait débat notamment sur le fait de pouvoir identifier clairement la ressource et les communes concernées et que des restrictions plus localisées pourraient être plus pertinentes. Lors des échanges, la profession agricole a également rappelé le rôle que pourrait jouer les canaux et irrigation gravitaires dans la réalimentation des nappes.

Avec des restrictions différenciées usage par usage, les réseaux collectifs (qui allient souvent des usages agricole et agrément) se trouvent souvent dans des situations kafkaïennes et une communication souvent inaudible auprès de leurs membres. L'arrêté prévoit la possibi-

lité pour les gestionnaires de canaux de proposer leur propre protocole de gestion. Cela permet de prendre en compte les spécificités de chaque ouvrage.

La réduction de la plage horaire d'interdiction d'arrosage par aspersion (entre 9 h et 19 h actuellement) reste peu entendue par l'administration malgré les études scientifiques existantes.

## Un arrêté pour la Durance et le Verdon

La saison 2022 a également montré aux services de l'État que la gestion de la sécheresse sur la Durance et le Verdon devait être mieux coordonnée (ce que les usagers répétaient depuis plusieurs années). Cela sera dorénavant fait par l'intermédiaire d'un arrêté cadre interdépartemental piloté par le préfet de Région. Cet arrêté s'appliquera aux prélèvements en nappe comme aux prélèvements sur le canal EDF ou le réseau de la Société du canal de Provence (SCP). Les effets de cet arrêté s'étendront donc sur un territoire très vaste (jusque dans les Alpes Maritimes qui bénéficient en partie de transfert par le lac de Saint-Cassien).

Dans les faits, dès qu'une décision sera prise au sein de l'instance régionale dédiée, les préfets de chaque département auront maxi-

## Gestion des retenues du système Durance-Verdon

► **Serre-Ponçon** : après une mobilisation en début d'année pour répondre aux besoins de consommation d'électricité, la gestion a été adaptée à partir de la mi-février. La retenue de Serre-Ponçon, qui a enregistré un point bas le 10 février à 756,50 m NGF, a depuis entamé sa remontée. La priorité est donnée au remplissage de la retenue, en limitant la production d'énergie tout en assurant les débits réservés et les prélèvements en eau. En ce début de printemps frais et sec, le remplissage de la retenue va toutefois ralentir jusqu'à ce que la fonte du stock de neige d'altitude débute. Au 6 avril, le niveau du lac est de 761,60 m NGF (côte touristique à 775 m NGF).

► **Castillon** : la retenue continue de disposer de marges énergétiques. Au 6 avril, le niveau du lac est de 874,6 m NGF (côte touristique à 878,20 m NGF).

► **Sainte-Croix** : le déficit de 2022 n'a pu être compensé. La priorité est donc donnée au remplissage en limitant l'usage hydroélectrique, tout en assurant les prélèvements en eau. Au 6 avril, le niveau du lac est de 469,80 m NGF (côte touristique à 471,50 m NGF).

Les réserves d'eau garanties pour l'agriculture et l'eau potable sont d'ores et déjà constituées. Pour obtenir les perspectives de remplissage des retenues, EDF s'appuie sur un état des lieux actuel de la ressource et sur l'ensemble des scénarios de débits et de prélèvements possibles. Les perspectives prévoient à ce jour l'atteinte des cotes touristiques au 1<sup>er</sup> juillet.

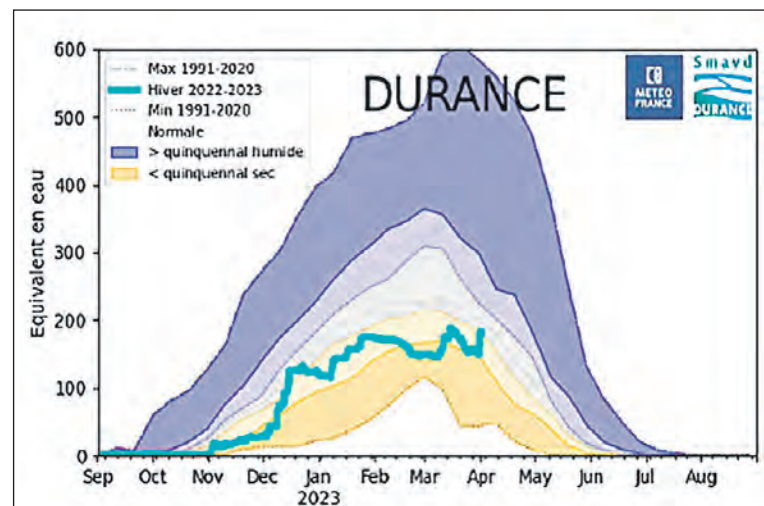
Source : EDF

mum huit jours pour prendre un arrêté pour déclencher ou lever les restrictions.

Alors que le cadre donné à l'échelle du bassin hydrographique laisse jusqu'à la saison 2024 pour élaborer cet arrêté cadre interdépartemental, par crainte d'une répétition de l'année 2022, les services de l'État ont souhaité avancer rapidement avec un projet à valider d'ici quelques semaines. Le dernier projet

présenté est loin d'être satisfaisant : zonage d'application confus, absence de seuils de déclenchement clairement définis et acceptés collégialement. La non prise en compte de la diversité des droits d'eau manifeste une certaine méconnaissance du fonctionnement et régime applicable des différents usagers de la Moyenne-Durance. ■

J. L.



État du manteau neigeux côté Durance (massif alpin des Hautes Alpes).

## Une consultation du public sur le projet d'arrêté cadre interdépartemental sécheresse pour la Durance, le Verdon et la Siagne jusqu'au 4 mai

Les représentants de réseaux collectifs des Alpes-de-Haute-Provence et des Hautes-Alpes se sont réunis à l'initiative de la chambre régionale d'agriculture, des chambres départementales et fédérations d'ASP mardi 18 avril à Sisteron, pour discuter du projet. Ils étaient près d'une quarantaine, signe de l'importance du sujet !

Après avoir rappelé le contexte, les principales propositions ont été présentées et analysées. « Il faut repartir du pourquoi les arrêtés sécheresses sont pris, sur la base du Code de l'environnement. Ce n'est pas parce que la côte de Serre-Ponçon baisse que le milieu [la Durance] est menacé, dans la mesure où le débit réservé est respecté », rappelait un gestionnaire de réseau.

Certains canaux existaient avant la construction du barrage et d'autres ont bénéficié des aménagements.

Les conditions réglementaires de leur approvisionnement en eau ne sont pas les mêmes et cela devrait être pris en compte dans l'arrêté (par le biais de critères de déclenchement différents).

« Les gestionnaires de la Moyenne Durance ont également beaucoup investi pour moderniser les réseaux en optimisant leur fonctionnement. Après la saison 2022 où l'arrosage de jour a été interdit, les pompes ont été mises à rude épreuve [la remise en eau de 2023 a permis de déceler des casses sur les équipements]. L'arrêté doit prendre cela en compte. On ne peut pas forcément diminuer nos prélèvements comme les réseaux de la Basse Durance », ajoutait un président d'ASA.

Le cahier de doléances était conséquent tant les critiques sur le texte sont nombreuses, révélateur de la « hâte » avec laquelle le projet a été formulé. Tous



regrettent également que la DREAL n'ait pas organisé de réunions sur le sujet avec eux.

Cependant, il ne faudrait pas que cela relance les guerres de clochers entre la Basse Durance et les Alpains. Les gestionnaires de réseaux et la profession agricole doivent avancer soudés sur ce dossier pour

que les exploitants agricoles ne soient pas les grands perdants. Chacun est désormais invité à participer à la consultation sur la base des éléments partagés et en faisant part du fonctionnement de son réseau pour justifier l'inapplicabilité du projet d'arrêté. ■

J. L.

Après la sécheresse exceptionnelle de 2022, la profession agricole engage le Plan d'hydraulique agricole départemental dans les Hautes-Alpes

## Un programme d'actions à l'échelle de tout le territoire

L'année 2022 a été caractérisée dans les Hautes-Alpes comme dans toute la France par une sécheresse, précoce, longue et intense. Cette situation historique a obligé le monde agricole à faire face à de nombreuses et nouvelles problématiques : perte de productions végétales, manque de ressource fourragère dans les zones pastorales, problèmes d'abreuvement des troupeaux jusque dans les alpages, descentes anticipées des troupeaux transhumants, dépérissement de certaines cultures non irriguées, etc.

Afin de faire face à cette crise, la mobilisation de l'ensemble des partenaires a permis de trouver des solutions dans l'urgence (gestion optimisée des niveaux des retenues, élaboration de règlements de services spécifiques avec les gestionnaires de l'irrigation, adaptations des débits réservés, etc.

De même, une démarche d'activation de la procédure de solidarité au titre des calamités agricoles a été

portée par la profession auprès des services de l'État afin d'accompagner au mieux les éleveurs impactés par cette situation.

Afin d'apporter des réponses sur le long terme et anticiper au mieux les effets du changement climatique sur les systèmes agricoles départementaux, la chambre d'agriculture des Hautes-Alpes a lancé le Plan d'hydraulique agricole départemental. Ainsi, lors des Assises de l'Eau initié par le département des Hautes-Alpes et le préfet, un premier atelier de travail concernant l'hydraulique agricole a permis de partager l'état des lieux et les principaux enjeux de l'agriculture irriguée pour notre Territoire de montagne. À ce stade, plusieurs réunions ont eu lieu dans les secteurs afin de recueillir les besoins agricoles spécifiques de manière à établir un programme d'actions.

Ce travail va aboutir dès cet automne à un document de planification partagé qui permettra de définir des orientations et des

mesures à engager afin d'accompagner l'agriculture irriguée du département.

### Une situation toujours préoccupante

Après un hiver relativement doux et déficitaire en eau notamment durant le mois de février, les préfets suivent avec attention la situation et l'évolution de cette dernière.

Ainsi, cette année, dans les Hautes-Alpes, deux comités départementaux se sont déjà tenus. Une première réunion début janvier afin de faire un retour d'expérience 2022, puis une seconde le 12 avril dernier afin de faire un point sur la situation de l'hydrologie, des stocks et des usages avant d'évoquer les perspectives.

D'une façon générale, la situation est moins inquiétante que pour l'année dernière mais préoccupante, car le déficit pluviométrique reste inférieur aux normales, par exemple il est de -35 % pour le



Différence entre une prairie irriguée et une prairie non-irriguée.

Queyras entre septembre 2022 et mars 2023. Cette situation engendre une sécheresse des sols également anormale avec des déficits jusqu'à - 20 % en moyenne dans le département, suivant les secteurs avec des maximales sur le Buëch, jusqu'à - 50 %. De même, le manteau neigeux est plus conséquent

que l'année dernière, mais également déficitaire par rapport aux moyennes, avec des secteurs moins bien pourvus comme le Dévoluy.

Malgré un contexte assez défavorable, le mois d'avril a connu une période assez froide qui a permis de préserver le manteau neigeux et limité la fonte des neiges.

De plus, EDF qui a pu produire 750 millions de Kwh d'énergie renouvelable durant cet hiver est en gestion contrainte depuis plusieurs semaines et donne ainsi la priorité au remplissage de la retenue de Serre-Ponçon.

Concernant les tendances saisonnières, les scénarios météorologiques les plus probables prévoient des températures plutôt supérieures aux moyennes saisonnières mais ne se prononcent pas sur les précipitations. ■

Victor Gouy et Hervé Moynier, chambre d'agriculture des Hautes-Alpes



Atelier de travail du 3 mars 2023 à Monétier-Allemont sur le Plan hydraulique agricole départemental.



Atelier de travail du 8 mars 2023, à Saint-Crépin, sur le Plan hydraulique agricole départemental.

### Les projets d'hydrauliques agricoles en cours en vue d'une sécurisation de la ressource en eau et d'une atteinte du bon état de l'équilibre quantitatif des eaux

Le Plan de gestion de la ressource en eau (PGRE) est un document de planification concerté entre les différents acteurs de l'eau. Défini à l'échelle d'un bassin versant, il a pour objectif de définir les actions nécessaires à l'atteinte et au maintien du bon état de l'équilibre quantitatif des eaux superficielles et souterraines. Des actions sont ainsi définies pour l'agriculture via des projets d'hydrauliques agricoles tels que l'aménagement de retenues de stockage, la substitution de prélèvement par forage, ou encore le passage à l'aspersion. Ces projets sont le plus souvent portés par des Associations syndicales d'irrigants (ASA) et font l'objet de demande de financements publics via les fonds Feader européens (voir p. 12), la région Paca et l'Agence de l'Eau.

Le territoire haut-alpin possède à ce jour deux PRGE sur le bassin du Drac Amont et sur le bassin du Buëch qui totalisent 25 projets.

Sur le bassin du Drac Amont, onze projets d'hydrauliques agricoles ont été listés dont un réalisé à ce jour et six autres actuellement en cours. Parmi ces projets en cours, peut être évoqué notamment un projet de stockage d'eau pour l'ASA des Marrons sur la commune de Chaillol, ainsi qu'un projet de forage et de passage à l'aspersion dans la commune de Saint-Julien-en-Champsaur.

Outre la sécurisation en eau des exploitations agricoles, ces projets permettront de réduire les prélèvements en période d'étiage sur le torrent du Buissard, actuellement en déficit quantitatif. Sur le bassin du Buëch, 14 projets ont été listés dont deux réalisés et huit en cours d'étude ou de travaux. Parmi ceux-ci, le projet porté par l'ASA de la Bâtie-Montsaléon est un exemple concret d'économie d'eau, avec une modernisation de l'ouvrage de prise d'eau et du réseau gravitaire.

Rappelons que ces projets, financés par des fonds publics, parviennent aussi à

voir le jour grâce au travail conséquent de leurs porteurs, bien souvent gestionnaires et membres d'associations d'irrigants qui agissent à titre bénévole. Leur accompagnement dans l'aboutissement de ces projets est un défi majeur pour le département des Hautes-Alpes, la chambre d'agriculture et leurs partenaires, ces opérations devant être soldées pour la plupart avant fin 2024.

Une autre action définie par les PGRE du Buëch et du Drac amont concerne l'instrumentation et le suivi des canaux gravitaires de ces secteurs déficitaires. Cette mission a pour objectifs de mieux définir les besoins agricoles pour ainsi mieux gérer la ressource en eau, enjeu majeur pour les années à venir.

Cette action, engagée depuis 2021 avec le soutien financier de l'Agence de l'Eau, a permis d'instrumenter à ce jour 11 canaux gravitaires sur le Drac et le Buëch et permettra d'en instrumenter d'autres en 2023 via l'acquisition récente de nouvelles sondes.



La nouvelle prise d'eau de l'ASA de la Bâtie-Montsaléon qui permettra une régulation plus fine et contrôlée des prélèvements sur le Petit Buëch.



Instrumentation d'un canal gravitaire dans le Buëch avec une sonde de pression et température à télégestion.

L'année 2023-2024 est la dernière ligne droite des projets d'investissement d'hydraulique agricole de la programmation Feader.

## Des travaux et des économies d'eau financés... mais de la souplesse à trouver

Pour la période 2014-2020, la France a bénéficié de 11,4 milliards d'euros dans le cadre du Feader, le second pilier de la Pac (qui permet notamment le soutien financier à l'installation des jeunes agriculteurs, les MAEC, les ICHN, l'agriculture biologique, la protection de la biodiversité, les investissements dans les secteurs agroalimentaire et forestier, etc.). La région Sud était dotée de 560 M € (à titre indicatif, Auvergne Rhône Alpes étant la mieux dotée avec 2,2 milliards d'euros).

2021 et 2022 ont été des années de transition permettant de boucler cette programmation 2014-2020, alors que la nouvelle Pac (2021-2027) devait entrer en vigueur. C'est donc l'occasion de tirer un premier bilan chiffré et opérationnel de ces investissements.

Avec le désengagement de l'État du financement de l'hydraulique agricole – qui a cependant contribué de manière conjoncturelle ces trois dernières années par le biais du Plan de relance – c'est aujourd'hui la région Sud qui gère la politique d'accompagnement des investissements dans l'hydraulique agricole, en lien avec l'Agence de l'Eau et les départements au travers d'un « guichet unique ». Elle mobilise pour la réalisation de ce programme des fonds Feader pour co-financer la modernisation des réseaux et leurs économies (eau et énergie), et les extensions.

« Sur la période 2014-2022, ce sont près de 90 millions € de travaux qui ont été engagés sur l'ensemble de la

région, avec environ 75 millions € de subventions. Cela correspond à équiper en irrigation ou à moderniser entre 5 000 et 10 000 ha de terres agricoles. C'est au-delà de ce qui avait été initialement prévu. Les demandes ont été très nombreuses, notamment en raison de l'animation et du travail d'accompagnement réalisé dans les départements – avec les chambres d'agriculture et les fédérations des ASA auprès des gestionnaires – pour déposer des dossiers », explique Mireille Brun, chargée de mission et animatrice du pôle régional de compétence d'hydraulique agricole à la CRA Paca.

### Une mobilisation importante de la profession agricole

Le département des Alpes-de-Haute-Provence compte à lui seul neuf bassins versants classés « déficitaires » au niveau de la ressource en eau avec des objectifs de réductions de prélèvements en volumes et/ou en débit à réaliser à échéance 2027. La profession agricole, afin de sécuriser de nouvelles cultures face aux défis du changement climatique et permettre l'installation de jeunes exploitants, doit à tout prix réaliser des économies pour pouvoir la partager dans la limite des volumes prélevables. C'est pourquoi, elle a été particulièrement pro-active pour mobiliser les fonds disponibles.

Au travers du programme régional, les retenues collinaires dite « de substitution » (stockage d'eau en

Bassin versant	Nombre de Projets - Travaux	Volumes économisés (m <sup>3</sup> )	Montant du projet (€)	Montant subvention global (€)	Moyenne de cout par m <sup>3</sup> substitué
- Asse	8	460 800	2 700 791	2 361 288	17,17
Collectif	1	190 000	46 716	42 044	0,25
Individuel	7	270 800	2 654 075	2 319 244	19,59
- Calavon	5	99 800	1 152 465	1 037 218	15,70
Individuel	5	99 800	1 152 465	1 037 218	15,70
- Durance	4	13 384 521	5 932 364	4 744 931	0,35
Collectif	4	13 384 521	5 932 364	4 744 931	0,35
- Jabron	8	295 000	3 182 406	2 793 386	26,58
Collectif	1	200 000	2 266 659	2 013 404	
Individuel	7	95 000	915 747	779 982	26,58
- Lague	4	88 500	695 747	626 173	12,32
Individuel	4	88 500	695 747	626 173	12,32
- Lauzon	3	11 964	228 773	195 959	18,58
Individuel	3	11 964	228 773	195 959	18,58
- Sasse	3	16 000	335 600	282 583	8,86
Collectif	2	0	194 000	155 200	
Individuel	1	16 000	141 600	127 383	8,86
- Vanson	1	252 300	420 740	378 666	1,68
Commune	1	252 300	420 740	378 666	1,68
<b>Total général</b>	<b>36</b>	<b>14 608 885</b>	<b>14 648 885</b>	<b>12 420 205</b>	

période de hautes eaux, pour ne plus la prélever en période d'étiage) peuvent être financées. Ceci n'est pas le cas dans toutes les régions. Même si les projets restent assez complexes à monter, sur les secteurs ne pouvant pas être desservis par des réseaux collectifs, le « jeu en vaut la chandelle ». En effet, les agriculteurs voient leur exploitation sécurisée en approvisionnement en eau en été, tout en limitant au maximum leur empreinte sur le milieu et en évitant d'aggraver les effets de la sécheresse sur les cours d'eau.

Ainsi, à l'issue de cette programmation, ce ne sont pas moins de 36 projets qui auront pu être concrétisés – les derniers en 2024, de taille et de nature très diverses : projets collectifs de modernisation, projets individuels s'intégrant dans une démarche collective de gestion de l'eau comme le stockage ou la conversion du gravitaire à l'aspersion, etc.

Ces projets sont souvent financés à environ 50 % par l'Agence de l'Eau, le Feader et la Région pour approcher un taux global de 80 à 90 %.

Parmi ces 36 projets, 27 sont portés par des exploitations agricoles, pour un montant global de 5,8 millions d'euros de travaux et près de 600 000 m<sup>3</sup> économisés ou stockés. Ceci représente un coût moyen de 215 000 € par exploitation, pour des projets d'environ 20 000 m<sup>3</sup>.

Parmi les ASA et gestionnaires collectifs, citons l'Association du canal de Manosque, qui a, durant cette programmation, réalisé près de 3 M€ de travaux, pour une économie d'eau et 10 millions de m<sup>3</sup>/an ; l'union d'ASA Asse-Bléone, qui a réalisé près de trois millions d'euros de travaux de modernisation – pour trois millions de m<sup>3</sup> économisés/an ; et enfin la Société du Canal de Provence qui réalise actuellement l'extension du réseau du Thor/Sisteron dans la Vallée du Jabron afin de substituer près de 200 000 m<sup>3</sup>/an du Jabron vers la Durance pour près de trois millions d'euros de travaux (voir tableau).

Si les projets reçoivent un soutien politique, financier et même social au travers des concertations menées dans les PGRE, les étapes administratives (autorisations, dossiers de financement), opérationnelles (suivi du chantier, adaptations et avenants) et la gestion financière (emprunts courts terme pour l'avance de trésorerie, la subvention étant versée sur présentation des factures acquittées) sont souvent des étapes délicates, stressantes, et qui demandent beaucoup de rigueur et de patience. Cela demande du temps au porteur de projet et aux structures qui les accompagnent et encore plus de temps au service Feader pour contrôler, inspecter et valider ! Les délais d'instruction se sont donc allongés au fur et à mesure de la programmation : il faut aujourd'hui près d'un an entre le dépôt de la demande de financement et la

### L'agriculture dans le 11<sup>e</sup> programme de l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse

► 237 millions d'euros (M€) d'aides versés entre 2019 et 2022 pour 107 M€ de redevances prélevés par l'Agence entre 2018 et 2021 :

- dont 187 M€ sur le volet qualitatif, soit 131 M€ pour les aides surfaciques au changement de pratiques et 21 captages d'eau prioritaires restaurés, soit 8 % des captages du bassin

- dont 50 M€ sur le volet quantitatif, dont 34 M€ pour les économies d'eau agricoles et 6 M€ pour la substitution de l'eau, soit 26 ouvrages financés, pour 1,64 millions de mètres cubes (Mm<sup>3</sup>) d'eau substituables

► Depuis 2009, les actions en faveur des économies d'eau ont permis d'économiser 376 Mm<sup>3</sup> d'eau et de substituer 62 Mm<sup>3</sup>

► L'agriculture représente 68 % des volumes économisés (réparation de fuites, passage à l'irrigation sous pression)

► 31 % des cours d'eau sont encore perturbés par des prélèvements excessifs

► 48 % des cours d'eau restent concernés par un risque pesticides

► 281 substances différentes ont été identifiées en 2021, les pesticides étant le groupe le plus représenté dans les cours d'eau, le glyphosate étant quantifié dans une analyse sur deux.

Source : Agence de l'Eau

convention, et près de neuf mois entre la demande de paiement et le versement de la subvention.

Entre les surcoûts liés à l'inflation et la hausse des matières premières qui n'avaient pas forcément été chiffrées, les taux des emprunts courts terme qui augmentent, et les délais qui s'allongent, le reste à charge par le porteur de projet est supérieur à l'autofinancement de 10 à 20 % prévu au démarrage du projet.

C'est ce point particulier qu'il faudra tenter d'anticiper au mieux lors de la prochaine programmation. ■

F.B.



Retenue collinaire, Reillanne, 2020.

### Et demain, quels projets d'investissements pourront être soutenus ?

Avec la nouvelle programmation Pac, le programme FEADER qui y est associé a été reconduit pour la nouvelle programmation avec un Plan stratégique national (PSN) validé pour la période 2023-2027. Ce Plan permet à la région Sud-Paca de reconduire les mesures d'investissements sur l'hydraulique agricole, et notamment les deux grands types d'appels à projets (modernisation et développement).

Certains points sont, cependant, encore en suspens, et la profession agricole est mobilisée sur ces sujets car « le diable se cache dans les détails » :

► La Durance et le Verdon pourront-ils continuer à représenter des ressources « maîtrisées » grâce aux grands barrages et donc continuer à sécuriser des secteurs en tension ? ;

► Que deviennent les économies d'eau réalisées et pourquoi seraient-elles entièrement dédiées aux milieux si les volumes prélevables sont respectés ? Dans un contexte de changement climatique, ces économies d'eau ne pourraient-elles pas venir sécuriser de nouvelles surfaces agricoles (Cf conclusions du Varenne agricole) ? ;

► Comment trouver l'équilibre financier des projets d'extension avec 60 % de d'aide ? ;

► L'encadrement européen et le PSN ne permettent pas de financer des retenues collinaires individuelles dans des secteurs non déficitaires ou pour des « nouveaux » irrigants. Or, des demandes existent pour l'adaptation au changement climatique, c'est pourquoi il a été demandé à la Région, à l'État et aux collectivités (départements), de prévoir un dispositif pour soutenir ces projets, en dehors du Feader, notamment avec le cadre d'intervention pour les investissements dans les exploitations agricoles.



Extension réseau SCP, Vallée du Jabron, 2023.